

# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	27

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 décembre 2020

Secrétaire de séance : GAROBY Maria

**Présents** : GIABICONI Jean-Charles - TOMASI Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria – GIGON Patrick - VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GIUDICELLI Patrick - RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme - DEGERINE Antoine - TOTH Pascale - LUCCHETTI François-Marie - RISTICONI Georges - TORRE Claudia.

**Absents excusés** : PINDUCCI Marjorie (a donné procuration à GAROBY Maria) - LEONELLI François (a donné procuration à POLI Paul) - MASSONI Marilyn (a donné procuration à DEGERINE Antoine) - MACRI Thérèse (a donné procuration à VALDRIGHI Jean-Pierre) - RACHID Mustapha (a donné procuration à GIGON Patrick) - OLIVESI Laetitia (a donné procuration à EIDEL-GIUDICELLI Patrick) - LOPES-BARROSO Jessica (a donné procuration à TOMASI Noël) - BENIGNI Dominique (a donné procuration à TORRE Claudia) - ALBERGHI Ariane (a donné procuration à RISTICONI Georges).

**Absents** : SAROCCHI Marie-Noëlle - CRUCIANI Christelle.

#### **Délibération N° 71-15-12-20**

**Objet : Annulation et remplacement de la délibération n°51-31-08-20 portant sur la modification de la durée de temps de travail et de changement de filières d'emplois pour 7 agents communaux.**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération n°51-31-08-20 pour la remplacer en modifiant la durée hebdomadaire de travail et la filière de 7 agents communaux en raison de la mise en place d'un nouvel organigramme et du souhait des agents concernés.

**VU** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits des communes,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaire,

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20201230-71-15-12-20-DE Date de télétransmission : 30/12/2020 Date de réception préfecture : 30/12/2020
--

**VU** le décret n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

**VU** le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 juillet 2020 :**

Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 32h/semaine à celui d'adjoint administratif 35h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17,5h/semaine à celui d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 35h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 12h/semaine à celui d'adjoint technique à 20h/semaine.

**VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 décembre 2020 :**

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 30h/semaine.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'annuler et de remplacer la délibération n°51-31-08-20 ;

**DÉCIDE** de procéder aux modifications suivantes :

Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 32h/semaine à celui d'adjoint administratif 35h/semaine ;

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20201230-71-15-12-20-DE Date de télétransmission : 30/12/2020 Date de réception préfecture : 30/12/2020
--

Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17,5h/semaine à celui d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 35h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 12h/semaine à celui d'adjoint technique à 20h/semaine ;

Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 30h/semaine.

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de la commune ;

**DE MODIFIER** comme il se doit en adéquation avec la modification d'espèce le tableau des effectifs de la commune.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

